

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 10 DECEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de VILLAGE-NEUF s'est réuni après avoir été convoqué en due forme et en nombre valable, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire et Présidente.

Sont présents :

Mesdames Geneviève FEUERMANN, Dominique GROELLY, Marlène LANG, Evelyne MULLER-RONDO, Andrée REMY, Fabienne RICHARD, Aude SOUITA et Josiane WISSLÉ.
Messieurs Bertrand RITTER et Dominique SCHNOEBELEN.

Assiste :

Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales et secrétaire de séance.



Ouverture de la séance : 16.00 heures

Lieu : Salle du Conseil et des Mariages de la Mairie de
VILLAGE-NEUF

Madame Isabelle TRENDEL, Présidente, ouvre la séance à 16.00 heures en saluant les présents qui ont bien voulu donner suite à son invitation.

Elle passe ensuite à la liquidation des questions portées à l'ordre du jour, à savoir :

1. Désignation de la secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 10 avril 2024
3. Budget Supplémentaire de l'exercice 2024
4. Subventions à divers organismes
 1. Conférence Saint-Vincent de Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU
 2. Association « Vive la Vie » de VILLAGE-NEUF
 3. Association « Les Potes Âgés » de VILLAGE-NEUF
 4. Association Entraide Femmes Haut-Rhin
5. Secours exceptionnels
6. Excursion annuelle des Seniors
7. Fête de Noël des Seniors et distribution des colis
8. Divers

1° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Désignation de la secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de désigner Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales, en qualité de secrétaire de la séance.

Le Conseil d'Administration,

- à l'unanimité des voix ;
- désigne Madame Marie ROMEO, Responsable des affaires sociales, en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

2° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 10 avril 2024.

Madame Isabelle TRENDEL, Présidente, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du 10 avril 2024 qui a été rédigé par Madame Marie ROMEO et qui leur a été adressé par voie électronique.

Le Conseil d'Administration,
– à l'unanimité des voix ;
– approuve le compte rendu de cette réunion.

3° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Budget Supplémentaire de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de la Présidente sur le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 et après avoir pris connaissance en détail du projet de ce document prévisionnel présenté par M. CRELEROT, Directeur Général des Services ;
- décide, à l'unanimité des voix, de l'approuver en l'arrétant conformément aux montants qui y figurent, soit :
 - * en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement : + 2 000 € ;
 - * en recettes et en dépenses de la section d'investissement : - 300 €.

4° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Subventions à divers organismes.

1. Conférence Saint-Vincent de Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU

Madame la Présidente expose :

Par courrier du 24 septembre 2024, la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de VILLAGE-NEUF/ ROSENAU sollicite une subvention au titre de l'exercice 2024. L'Association a pour objet de venir en aide, sous des formes variées, aux familles les plus démunies des deux communes.

Pour cela, elle bénéficie de l'aide financière de donateurs anonymes et de la Commune qui apporte également un soutien logistique.

La Présidente rappelle que les locaux de la maison communale sont occupés par la Conférence Saint-Vincent-de-Paul à titre gracieux.

Depuis 2005, la Commune met aussi à disposition de l'Association une fois par mois, à titre gratuit, un véhicule pour chercher des denrées à la Banque Alimentaire de MULHOUSE, denrées destinées aux personnes nécessiteuses de VILLAGE-NEUF et ROSENAU.

Depuis la création de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU en 2000, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. alloue une subvention à l'Association.

Au titre de l'exercice 2023, il a été accordé une subvention d'un montant de 3 000 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à entériner la subvention à allouer à l'Association et à imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget 2024.

Au courant de l'année 2024, il a été constaté une baisse des dons distribués par la Banque Alimentaire du Haut-Rhin en faveur de la Conférence Saint-Vincent de Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU.

Par ailleurs, un changement d'équipe au sein de cette Association a eu lieu courant septembre 2024 lors de leur assemblée générale.

Il est envisagé de discuter d'une revalorisation de la subvention annuelle lors du dépôt de la demande au titre de l'année 2025.

Le Conseil d'Administration,

- vu la demande de subvention présentée par la Conférence Saint-Vincent de Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU au titre de l'année 2024 ;
- Madame Marlène LANG ne prenant pas part à la délibération et au vote ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'accorder une subvention de 3 000 € à la Conférence Saint-Vincent de Paul de VILLAGE-NEUF/ROSENAU au titre du financement de ses activités ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2024.

2. Association « Vive la Vie » de VILLAGE-NEUF.

Madame la Présidente expose :

Par courrier du 19 mai 2024, l'Association "Vive la Vie" sollicite une subvention au titre de l'exercice 2024.

Elle assure des animations diverses et variées à l'EHPAD Jean Monnet de VILLAGE-NEUF dans le but d'apporter distraction et bien-être aux résidents. A cet effet, des activités telles que la musique, devient une réelle thérapie destinée à maintenir les liens sociaux.

Au titre de l'exercice 2023, il a été accordé une subvention d'un montant de 450 €.

Vu la nature des activités de l'Association "Vive la Vie", le Conseil d'Administration est appelé à entériner la

subvention à allouer à l'Association et à imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget 2024.

Le Conseil d'Administration,

- vu la nature des activités de l'Association "Vive la Vie" au profit des résidents de l'EHPAD Jean Monnet, 53 rue du Général de Gaulle à Village-Neuf ;
- Madame Geneviève FEUERMANN et Monsieur Dominique SCHNOEBELEN ne prenant pas part à la délibération et au vote ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 450 € au titre de l'exercice 2024 à l'Association "Vive la Vie" ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2024.

3. Association « Les Potes Âgés » de VILLAGE-NEUF.

Madame la Présidente expose :

Par courrier du 21 novembre 2024, l'Association « Les Potes Âgés » sollicite une subvention au titre de l'exercice 2024.

Cette Association créée en juin 2021, a pour but d'organiser, de financer, de faciliter toutes activités, animations ou manifestations en faveur des résidents de l'EHPAD Jean Monnet de VILLAGE-NEUF. Sa mission prioritaire est d'organiser des animations et des activités à caractère sportif adaptées à l'ensemble des résidents malgré la diversité de la population concernée.

Au titre de l'exercice 2023, il a été accordé une subvention d'un montant de 450 €.

Vu la nature des activités de l'Association « Les Potes Âgés », le Conseil d'Administration est appelé à entériner la subvention à allouer à l'Association et à imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget 2024.

Le Conseil d'Administration,

- vu la demande formulée par l'Association « Les Potes Âgés » de VILLAGE-NEUF ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 450 € à l'Association « Les Potes Âgés » de VILLAGE-NEUF au titre de l'année 2024 ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2024.

4. Association Entraide Femmes Haut-Rhin.

Madame la Présidente expose :

Par courrier en date du 15 avril 2024, Madame Dany LAUTON, Présidente de l'Association Entraide Femmes Haut-Rhin sollicite l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2024.

L'activité principale de cette Association créée en 2013 est d'accueillir, d'informer, d'orienter, d'accompagner des femmes et enfants isolés, des familles en difficulté, victimes de maltraitances ou ayant été victimes mais nécessitant encore des moments d'écoute et de soutien devant des difficultés de la vie quotidienne.

Depuis l'année 2022, la commune de Huningue met un appartement à disposition de l'Association ce qui a permis à 2 familles de bénéficier d'un hébergement pour une durée de 9 mois en 2023. Cet appartement est destiné aux familles victimes de violences ou en grande difficulté. Des nuitées d'hôtel en urgence ont également été financées.

Depuis janvier 2024, l'Association est installée dans des nouveaux locaux au 24 rue Abbatucci à Huningue, mis à disposition par la commune de Huningue.

Pour information, une subvention de 400 € a été versée en 2023. Au titre de l'exercice 2024, l'Association sollicite une aide financière de 500 €.

Il est proposé de statuer sur la demande de subvention présentée par cette Association.

Le Conseil d'Administration,

- après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle TRENDEL, Présidente ;
- vu la demande formulée par M^{me} Dany LAUTON, Présidente de l'Association Entraide Femmes Haut-Rhin, ayant son siège à HUNINGUE ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'allouer une subvention de 400 € à l'Association Entraide Femmes Haut-Rhin au titre de l'année 2024 ;
- impute la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet à l'article 65748 du Budget 2024.

5° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Secours exceptionnels.

La Vice-Présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration la liste des personnes de Village- Neuf ayant bénéficié depuis le 10 avril 2024, date de la dernière réunion du Conseil d'Administration, de secours exceptionnels en argent délivrés sous la forme de bons alimentaires.

Montant global des aides accordées : **100,00 €.**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne décharge à la Vice-Présidente pour les secours alloués entre le 10 avril 2024 et le 10 décembre 2024.

Il est rappelé que la Présidente et la Vice-Présidente ont délégué au Conseil d'Administration pour allouer des secours exceptionnels, après examen individualisé de chaque dossier, aux personnes et familles qui en font la demande et cela dans la limite des crédits prévus à cet effet au budget du C.C.A.S., étant entendu également que la Présidente ou la Vice-Présidente rendent compte de l'utilisation de ces crédits à chaque séance du Conseil d'Administration.

6° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Excursion annuelle des Seniors.

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que l'excursion annuelle des Seniors du 25 septembre 2024 s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

153 Seniors (136 en 2023) ont participé à cette sortie dont la destination était les Vosges. Le déjeuner leur a été servi au Restaurant Le Lido à Gérardmer. Au courant de l'après-midi, les Seniors ont participé à la visite de la Confiserie des Hautes-Vosges à Plainfaing et de la Distillerie Lecomte-Blaise à Le Syndicat.

La présence de membres de la Croix-Rouge et du C.C.A.S. reste très appréciée par les Seniors, notamment lors de la montée et de la descente des bus. Madame la Présidente remercie Monsieur Bertrand RITTER pour sa présence et lui demande de transmettre, en sa qualité de Responsable de la Croix-Rouge locale, ses remerciements à la secouriste présente à la sortie.

Les dépenses engagées par le C.C.A.S. au titre de cette manifestation s'élèvent à 10 096 € dont :

- 2 700 € pour le transport (3 autocars),
- 7 396 € pour le déjeuner et les boissons, les visites étant gratuites.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne son accord aux dépenses correspondantes imputées sur les crédits prévus aux articles 6245 et 6234 du Budget 2024 du C.C.A.S.

7° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Fête de Noël des Seniors et distribution des colis.

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, la date retenue pour cette année est le dimanche 15 décembre au RiveRhin. Les personnes âgées de 70 ans et plus sont conviées à cette fête. Pour celles qui ne participeront pas, il a été décidé d'offrir un colis accompagné d'une carte de vœux. Dans un couple, même si les deux conjoints remplissent les conditions d'âge, ils recevront un seul colis. Les Seniors présents au repas, se verront offrir également le sac au logo de la commune mais non garni.

A ce jour, 289 personnes (286 en 2023) se sont inscrites au repas. Le menu sera préparé par le traiteur SIMON de Staffelfelden. Une animation Cabaret sera assurée par Thierry ESSLINGER accompagné d'un artiste parisien. Des enfants des classes de l'école élémentaire de Village-Neuf présenteront des chants de Noël (chaque enfant recevra un sachet rempli de friandises et une boisson à emporter). L'animation de l'après-midi dansante sera assurée par le Régisseur du RiveRhin.

Le colis de Noël a été confectionné dans un sac décoré arborant le logo de la commune. Il est composé de douceurs, d'une bouteille de Crémant, d'un stylo et d'un mug ornés des emblèmes de Village-Neuf.

Les Seniors ont été invités par courrier à venir chercher leurs colis à la mairie durant la semaine du 9 au 13 décembre 2024. A cet effet, Madame Andrée REMY signale que les Seniors remercient chaleureusement pour la générosité du C.C.A.S.

Par ailleurs, un sac décoré similaire mais sans bouteille d'alcool a été offert à tous les résidents de l'EHPAD de VILLAGE-NEUF. Mme Josiane WISSELE, accompagnée de M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal délégué, s'est chargée de livrer les colis à cet EHPAD ainsi qu'à ceux de la région frontalière qui ont des résidents originaires de VILLAGE-NEUF (HUNINGUE, SAINT-LOUIS et KEMBS) durant la semaine du 2 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, donne son accord à l'organisation de la fête de Noël en faveur des Seniors de

Village-Neuf, à l'attribution des colis de Noël aux Seniors de Village-Neuf ainsi qu'aux résidents de l'EHPAD de Village-Neuf et des EHPAD de la région frontalière et décide que la totalité des dépenses relatives à la fête de Noël des Seniors, à la confection et la distribution des colis seront imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget 2024 du C.C.A.S.

8° QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Divers – Discussion libre.

- ❖ Monsieur Dominique SCHOEBELEN en sa qualité de Président de l'Association « Vive la Vie » a été approché par l'Association « les Potes Âgés ». Un projet de fusion des deux Associations semble se dessiner dans un proche avenir. Il tiendra le Conseil d'Administration informé.
- ❖ Madame Andrée REMY a été interpellée par une habitante de l'immeuble sis 5 rue des Etoiles exposé aux lumières extérieures de l'EHPAD de Village-Neuf qui restent constamment allumées. Madame la Présidente indique que la Directrice de l'EHPAD lui a confirmé qu'il s'agit d'une obligation pour ce type d'établissement et vérifiera si des améliorations sont possibles pour réduire les nuisances occasionnées.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lève la séance en remerciant ses collègues pour leur active collaboration.

Fin de la séance : 17.00 heures

La Présidente du C.C.A.S


Isabelle TRENDEL



La secrétaire


Marie ROMEO

